Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260429-20260443-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
23/04/2026
Affichée le 23/04/2026

L'an deux mil vingt-six
Le mercredi vingt-neuf avril à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
06/05/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. VASLET Didier, M. MARIE Christophe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. GERVIS Philippe, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, Mme LENDORMY Clémence, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. NOUHAUD Cyril, Mme BROSSAY Aurélie, Mme MARTIN Sylvie, M. LOISEAU Frédéric, M. JUHEL Arnaud, M. HURAUX Alexandre, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
M. CÔTE Arnaud a donné pouvoir à Mme GAUTON Gaëlle
Mme GUILLOT Annabelle a donné un pouvoir à M. LOISEAU Frédéric
Mme BOUGOUIN Vanessa a donné pouvoir à Mme BROSSAY Aurélie

Monsieur HURAUX Alexandre a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23

2026.04.43) AMORTISSEMENT 2026 : ATTRIBUTION COUESNON MARCHES DE BRETAGNE 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir, en 2026, les dépenses suivantes :

- Attribution de compensation de voirie payée à Couesnon Marches de Bretagne en 2025 par la commune pour un montant global de **25 140 € 40** au compte 2046.
  (Inventaire N° ATTRIBUTIONCOMP 2025).
  Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'amortir ces dépenses sur 1 an soit en 2026.

Un titre de recette sera émis à l'article 040-28046 et un mandat à l'article 042-6811 pour un montant de **25 140 € 40** en 2025.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260429-20260443-DE

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2026.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 6 mai 2026

Le Maire :

O. GAIGNE